

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COUNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : Approbation de l'avant-projet de Charte du PNR Périgord-Limousin

Votants : 147.7
Pour : 147.7
Abstentions : 0
Contre : 0

À l'issue du travail rédactionnel et des relectures croisées conduites avec l'ensemble des partenaires en 2025, la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin pour la période 2026-2041 atteint une étape déterminante : la finalisation de l'avant-projet de charte.

Le vote de cet avant-projet constitue une étape structurante de la procédure réglementaire de révision. Il permettra le dépôt officiel du dossier auprès des services de la Région Nouvelle-Aquitaine, en vue de la saisine du Préfet de Région, préalable à l'instruction du projet par les ministères compétents.

Contenu de l'avant-projet de charte

L'avant-projet de charte est structuré en deux parties complémentaires :

- une première partie stratégique, définissant les orientations et ambitions du projet de territoire pour les quinze prochaines années ;
- une seconde partie opérationnelle, composée de 32 fiches-mesures, organisées par thématiques et en transversalité, précisant les projets et actions que les acteurs du territoire se proposent de mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2041.

Composition du dossier

Le dossier d'avant-projet soumis à approbation comprend notamment les pièces suivantes :

- **le projet de charte (projet de territoire et fiches-mesures)**
- le plan de Parc et sa notice explicative
- le diagnostic territorial
- l'évaluation de la charte précédente
- le document Paysages, incluant les Cahiers des paysages et les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)
- les listings des espaces et milieux à forts enjeux, des plans nationaux et régionaux, ainsi que des sites inscrits et classés
- la synthèse de l'enquête relative aux Véhicules Terrestres à Moteur (VTM)
- les dispositions permanentes de la charte
- le dispositif de suivi et d'évaluation
- les données énergie du territoire et le recensement des PCAET et démarches TEPOS
- la cartographie des acteurs du Parc
- le document de prise en compte de la note d'enjeux du Préfet
- le tableau de correspondance entre la charte et les documents de planification régionaux
- les listes et cartographies des communes et des EPCI inclus dans le périmètre d'étude
- l'emblème du Parc, les statuts du syndicat mixte et l'organigramme
- une présentation du COD et du Conseil scientifique
- une note relative aux niveaux de contribution des thématiques transversales
- un glossaire

Portée de l'approbation de l'avant-projet

L'approbation de l'avant-projet de charte 2026-2041 marque une étape essentielle de mobilisation collective autour du futur projet de territoire. Cette première version sera analysée par les instances nationales compétentes, notamment dans le cadre de l'expertise du dossier, et donnera lieu à une phase de critiques et d'améliorations conduisant à l'élaboration d'une version consolidée de la charte.

Cette phase s'inscrira dans un calendrier de révision qui se poursuivra sur plus de deux années, sous la responsabilité du futur exécutif issu des prochaines échéances électorales.

Un remerciement particulier est adressé aux élus et partenaires fortement mobilisés tout au long de cette phase de travail, qui ont permis d'aboutir à ce premier rendu structurant.

Perspectives et prochaines étapes

Préparation de la visite de terrain des instances nationales

À l'issue du vote de l'avant-projet, il conviendra de poursuivre la dynamique engagée lors du séminaire de rentrée de septembre 2025 afin de préparer une visite de terrain, en vue de l'accueil des instances nationales d'expertise. Cette visite, programmée par les services de l'État à l'automne 2026, constituera un temps fort de la procédure.

Dès mars 2026, l'équipe du Parc sera mobilisée pour élaborer un parcours de visite à proposer au nouvel exécutif du syndicat mixte. La visite concernera un groupe restreint d'élus, de partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que des techniciens du Parc, sur une durée de trois journées. Une démarche spécifique d'accompagnement des élus nouvellement nommés sera également engagée afin d'assurer un portage politique clair et partagé du projet de charte.

Mise en capacité du syndicat mixte pour la mise en œuvre de la charte

La charte 2026-2041 fixe les orientations du Parc pour les quinze prochaines années et engage l'ensemble des signataires et partenaires du territoire. Sa mise en œuvre nécessite d'anticiper dès à présent les évolutions du fonctionnement du syndicat mixte.

La relation partenariale avec les communes et les EPCI constitue à cet égard un enjeu central. Un travail spécifique devra être engagé afin de renforcer les bases de confiance, de mieux partager les attentes respectives et de consolider les modalités de coopération territoriale.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur d'une nouvelle charte, dans un contexte de renouvellement des élus et de la direction, représente une opportunité pour interroger les objectifs, les missions, la gouvernance et les moyens du syndicat mixte. Un travail interne pourra ainsi être conduit, dès 2026 et en lien avec le nouvel exécutif, afin d'engager une réflexion prospective sur l'organisation des services, les compétences attendues et les ressources nécessaires, dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet de charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin pour la période 2026-2041, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la poursuite de la procédure réglementaire de révision de la charte ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

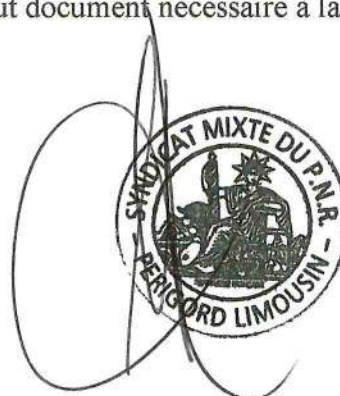
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

La Présidente

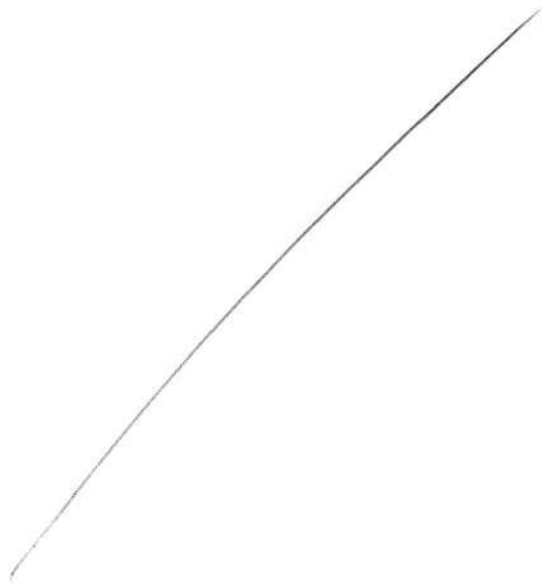
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

13 FEV. 2026



AR Prefecture

024-258728534-20260211-1_2026-DE
Reçu le 13/02/2026



Délibération n° 2_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Daniëlle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : Débats d'orientations budgétaires

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Vu les rapports sur les orientations budgétaires du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin 2025 annexés à la présente délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L2313-1, L2313-2, L5211-36, D2312-3 et D5211-18-1

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires 2025 concernant le budget principal du Syndicat mixte du PNR PL et le budget annexe GEMAPI lors de la séance du Comité syndical du 11 février 2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le **13 FEV. 2026**

La Présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Délibération n° 3_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal CURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : Dotation budgétaire attribuée aux Parcs naturels régionaux en 2026 par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Votants : 147.7 Pour : 147.7
Abstentions : 0
Contre : 0

Les Parcs naturels régionaux sont intégrés dans la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) de manière spécifique. Ils sont considérés comme faisant partie des 30 % d'aires protégées visés par la stratégie.

En 2026, la contribution forfaitaire de l'État au fonctionnement de chaque syndicat mixte gérant un PNR et mettant en œuvre une charte de Parc est de 130 000 €.

Le plan de financement pour l'année 2026 serait le suivant :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Charges à caractère général	642 231,94 €	État (Dreal Nouvelle-Aquitaine) PNRPL	130 000,00 € 512 231,94 €
TOTAL	642 231,94 €	TOTAL	642 231,94 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement 2026 présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter et à signer la convention d'attribution de l'aide de l'État au syndicat mixte PNR ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Délibération n° 4_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : Validation du principe et du modèle de convention de partenariat (dite de réciprocité) entre le PNR Périgord-Limousin et les EPCI à fiscalité propre du territoire

Votants : 147,7 Pour : 147,7
Abstentions : 0
Contre : 0

Contexte et enjeux

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin accompagne depuis plusieurs années les collectivités de son territoire sur les enjeux de transition écologique, en particulier :

- l'adaptation au changement climatique,
- la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Parallèlement, les communautés de communes portent des compétences structurantes, notamment à travers les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) et les politiques d'aménagement, de gestion des ressources et de protection des milieux.

Face à la complexité et à la transversalité de ces enjeux, il apparaît nécessaire de renforcer la coopération entre le Parc et les EPCI, afin de garantir :

- la cohérence des stratégies locales,
- la mutualisation de l'ingénierie et des données,
- l'efficacité et la lisibilité de l'action publique.

Objectifs de la convention de partenariat

La convention proposée vise à formaliser un cadre de coopération volontaire et équilibrée entre le Parc et les EPCI-FP autour de trois objectifs principaux :

- Co-construire et piloter des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité ;
- Articuler les démarches intercommunales, notamment les PCAET, avec les orientations de la Charte du Parc et les politiques régionales et nationales ;
- Mutualiser l'ingénierie, les outils, les données et les retours d'expérience à l'échelle du territoire du Parc.

Principes de coopération

Les conventions reposent sur les principes suivants :

- Réciprocité et subsidiarité : chaque collectivité agit dans son champ de compétences, au plus près du terrain, avec l'appui du Parc ;
- Complémentarité des rôles entre le Parc (animation, expertise, coordination) et les EPCI (pilotage local, mise en œuvre opérationnelle) ;
- Cohérence territoriale avec les politiques régionales (Néo Terra, SRADDET), nationales et européennes ;
- Gouvernance partagée, avec un suivi et une évaluation concertés.

Contenu et portée de la convention

La convention définit notamment :

- les engagements respectifs du Parc et des EPCI,
- les modalités de gouvernance et de pilotage,
- la durée du partenariat (trois ans, renouvelable),
- les conditions de suivi et d'évaluation.

Il est précisé que la convention n'entraîne pas d'engagement financier direct.

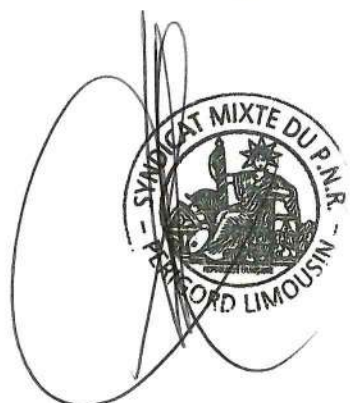
Le cas échéant, certaines actions opérationnelles pourront faire l'objet de conventions spécifiques ultérieures précisant les modalités financières.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de conventions de partenariat avec les EPCI-FP volontaires du territoire ;
- **APPROUVE** le modèle de convention type annexé à la délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions correspondantes et tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Certifié exécutoire, publié le **13 FEV. 2026**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-4_2026-DE
Reçu le 13/02/2026

Délibération n° 5_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal CURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : Adhésion 2026 à l'IPAMAC

Votants : 147.7
Pour : 147.7
Abstentions : 0
Contre : 0

En 2000, dix Parcs naturels régionaux du Massif central ont créé l'IPAMAC, association loi 1901, avec pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif central, en mutualisant des moyens au service d'actions concrètes, partagées et innovantes.

Les Parcs actuellement membres du réseau sont : les Volcans d'Auvergne, l'Aubrac, le Livradois-Forez, le Pilat, les Monts d'Ardèche, les Grands Causses, les Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, le Morvan, le Haut-Languedoc, et le Parc national des Cévennes. L'IPAMAC couvre un périmètre interrégional s'étendant sur quatre régions : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.

Ses actions sont financées par les Parcs membres et cofinancées par l'Union européenne, l'État et les Régions, dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif – Massif central.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a rejoint ce réseau en 2018.

Lors du Conseil d'administration de l'IPAMAC du 15 mai 2025, et au regard des difficultés financières rencontrées par l'association — liées notamment à un déficit constaté en 2024 ainsi qu'à une incertitude persistante concernant les financements publics à venir — il a été proposé de mettre en place une augmentation exceptionnelle de la cotisation statutaire. Cette mesure vise à garantir la continuité des missions de l'IPAMAC, en particulier le maintien d'une ingénierie mutualisée et la coordination des actions inter-parcs à l'échelle du Massif central.

Dans ce contexte, la cotisation annuelle pour les années 2026 et 2027 est de nouveau fixée à 2 805 €.

S'agissant de la contribution exceptionnelle de 2 500 € répartie sur la période 2025–2027, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'engage sur une base annuelle. Après avoir honoré cette contribution en 2025, il est proposé de la reconduire pour l'année 2026.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion du PNR PL à l'association IPAMAC conformément aux statuts actuels de l'association pour une cotisation de 2 805 € pour 2026 ;
- **ACCORDE** la contribution exceptionnelle de 2 500 € pour 2026.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le **13 FEV. 2026**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Délibération n° 6_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : GEMAPI - Cotisations 2026

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

En 2023, les communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin ont transféré la compétence GEMAPI au Parc pour le bassin versant de la haute-Dronne (incluant la Côte). Cette compétence concerne les items suivants de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément aux statuts du Parc, les contributions au titre de la GEMAPI devront permettre le financement de la part de charges courantes dédiées ainsi que la réalisation du programme d'actions pluriannuel tel qu'adopté par le Comité syndical non couvertes par d'autres financements (subventions, participations, etc.).

La clef de répartition (article 2.3.2 des statuts du Parc) détermine la participation financière de chacun des EPCI à fiscalité propre ayant transféré la GEMAPI aux dépenses de fonctionnement et aux études générales. Elle est le résultat d'un calcul basé sur 2 critères : la superficie et la population comprise dans chaque établissement selon la formule suivante :

$$C = (((Pc/PT) + (Sc/ST)) / 2) \times D$$

Avec :

- C : contribution de la Communauté de communes
- Pc : population totale de la Communauté de communes des BV concernés
- PT : population totale des Communautés de communes
- Sc : superficie de la Communauté de communes dans le BV concerné
- ST : superficie totale du périmètre du Syndicat des bassins versants
- D : dépenses à couvrir (base de départ)

Comme nous l'avons vu lors de la présentation du budget GEMAPI 2026, les recettes attendues pour couvrir la dépense globale de 82 537,30 € sont de 57 750,18 € de l'AEAG. Les dépenses à couvrir seraient de 24 787,12 €, la contribution des 3 EPCI à fiscalité propre, selon la formule consacrée, serait de :

	Communauté de communes Périgord Nontronnais	Communauté de communes Périgord Limousin	Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus	Total	
Pc	4 985	7 825	2 095	PT =	14 905
Sc	17 080	23 429	7 014	ST =	47 523
C en %	34,69	50,90%	14,41%	100,00%	
Montant de la cotisation	8 598,65 €	12 616,64 €	3 571,83 €	24 787,12 €	

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** les montants des cotisations des 3 communautés de communes conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les cotisations et signer tout document en lien avec cette décision ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-6_2026-DE
Reçu le 13/02/2026

1

Délibération n° 7_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COUNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : GEMAPI - Plan de financement de l'animation GEMAPI 2026

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Vu la délibération n°06-2023 du comité syndical du 31 janvier 2023 portant transfert de compétence GEMAPI par les communautés de communes au Parc naturel régional Périgord Limousin

Vu la délibération n°85_2024 du bureau syndical du 5 Novembre 2024 portant validation par le bureau exécutif du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne Amont et dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Parc naturel régional Périgord-Limousin dispose d'un chargé de mission dédié, en charge de l'animation et de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne amont.

En 2025, celui-ci a œuvré à la validation du PPG auprès des services instructeurs, ainsi qu'à l'animation du programme, afin de faire émerger les projets sur le territoire. En 2026, il poursuivra cette dynamique, en veillant à associer l'ensemble des partenaires et en assurant les missions suivantes :

- Suivi de la procédure administrative du PPG ;
- Suivi technique et financier du programme d'actions ;
- Animation territoriale de l'ensemble des actions du programme ;
- Concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la gestion des milieux aquatiques (riverains, élus locaux, Agence de l'eau, etc.).

Ces missions sont subventionnées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. L'autofinancement est assuré dans le cadre des cotisations des communautés de communes adhérentes, selon la clé de répartition indiquée dans les statuts du Parc.

Pour l'année 2026, il vous est proposé le plan de financement suivant, relatif à l'animation de cette mission :

Animation territoriale :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	59 260,26 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	57 750,18 €
Frais généraux	23 240,00 €	Autofinancement	24 787,12 €
Communication*	37,04 €		
TOTAL TTC	82 537,30 €	TOTAL	82 537.30 €

L'AEAG finance 70% du HT et 70% d'un forfait de 70 euros/j pour les frais indirects et les frais de missions. L'autofinancement est généré par la cotisation des EPCI à FP pour la compétence GEMAPI.

*Dépense non financée par l'AEAG

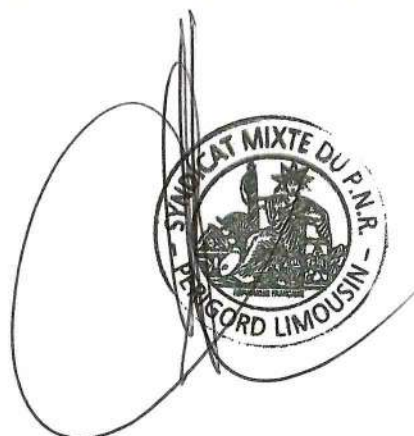
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement 2026 ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à solliciter les financements relatifs à cette mission auprès de l'ensemble des partenaires ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

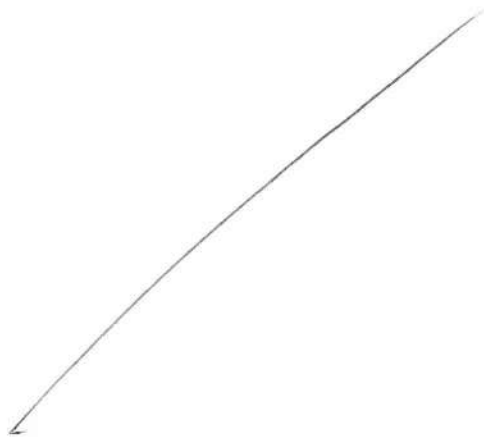
13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-7_2026-DE
Reçu le 13/02/2026



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : GEMAPI - Projet de restauration de cours d'eau et de zones humides par l'effacement de deux étangs – Plan de financement AEAG/GEMAPI

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne amont**, et plus particulièrement de l'action **A10 – « Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts »**, le syndicat mène une démarche visant à réduire les effets des plans d'eau sur le fonctionnement écologique des cours d'eau.

Les plans d'eau implantés en tête de bassin versant peuvent en effet générer des **impacts significatifs** sur les milieux aquatiques, notamment en termes de :

- rupture de la continuité écologique,
- altération du régime hydrologique,
- réchauffement des eaux,
- piégeage sédimentaire,
- dégradation des habitats aquatiques en aval.

Dans ce contexte, une phase de **diagnostic et d'échanges avec les propriétaires concernés** a permis d'identifier plusieurs sites pour lesquels une **restauration des cours d'eau et des zones humides** apparaît pertinente.

À l'issue de cette analyse, il est proposé d'engager des opérations visant à **l'effacement de deux plans d'eau**, permettant :

- la restauration du lit naturel du cours d'eau,
- la reconnexion des écoulements et des zones humides,
- l'amélioration de la continuité écologique,
- et le renforcement de la résilience des milieux face aux effets du changement climatique.

Il est donc envisagé, dans le cadre de la compétence GEMAPI porté par le Parc sur le territoire de la Dronne Amont, de porter l'effacement des deux plans d'eau suivants, en 2026 :

Propriétaire	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrales	Sous-bassin versant
Propriétaire 1	Miallet	La Gratte	OC1465, OC1657, OC1324, OC1322	Le Coly
Propriétaire 2	Dournazac	Masminaud	OD 1850	La Reille

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Restauration de cours d'eau et zones humides par l'effacement du plan d'eau La Reille	36 000,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne (80%)	68 800,00 €
Restauration de cours d'eau et zones humides par l'effacement du plan d'eau Le Coly	50 000,00 €	Autofinancement GEMAPI (20%)	17 200,00 €
TOTAL TTC	86 000,00 €		86 000,00 €

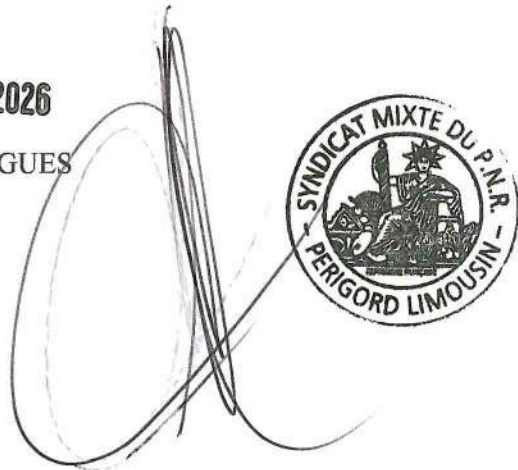
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de mise à disposition de terrain pour travaux sur sol d'autrui avec chacun des propriétaires ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les crédits auprès des financeurs et des communautés de communes ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les autorisations nécessaires et à engager les travaux sur les propriétés désignées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution des travaux initiés en 2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

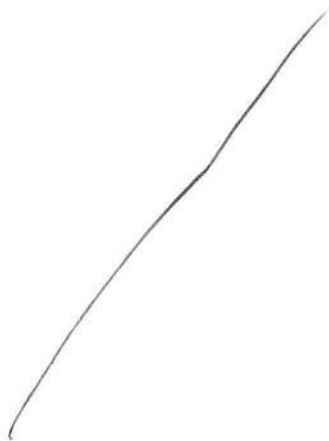
13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-8_2026-DE
Reçu le 13/02/2026



Délibération n° 9_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : GEMAPI - Projet de restauration de cours d'eau et de zones humides par l'effacement d'un étang – Plan de financement AEAG / GEMAPI

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne amont**, et plus particulièrement de l'action **A10 – « Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts »**, le syndicat mène une démarche visant à réduire les effets des plans d'eau sur le fonctionnement écologique des cours d'eau.

Les plans d'eau implantés en tête de bassin versant peuvent en effet générer des **impacts significatifs** sur les milieux aquatiques, notamment en termes de :

- rupture de la continuité écologique,
- altération du régime hydrologique,
- réchauffement des eaux,
- piégeage sédimentaire,
- dégradation des habitats aquatiques en aval.

Dans ce contexte, une phase de **diagnostic et d'échanges avec les propriétaires concernés** a permis d'identifier plusieurs sites pour lesquels une **restauration des cours d'eau et des zones humides** apparaît pertinente.

À l'issue de cette analyse, il est proposé d'engager des opérations visant à **l'effacement d'un plan d'eau**, permettant :

- la restauration du lit naturel du cours d'eau,
- la reconnexion des écoulements et des zones humides,
- l'amélioration de la continuité écologique,
- et le renforcement de la résilience des milieux face aux effets du changement climatique.

Il est donc envisagé, dans le cadre de la compétence GEMAPI porté par le Parc sur le territoire de la Dronne Amont, de porter l'effacement du plan d'eau suivant :

Propriétaire	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrales	Sous-bassin versant
Propriétaire	Dournazac	La Côte	OA1350, OA1522, OA1521	Le Dournaujou

Plan de financement :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Effacement du plan d'eau à Dournaujou	45 000,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne (80%)	36 000,00 €
		Autofinancement (GEMAPI) (20%)	9 000,00 €
TOTAL TTC	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €

Pour des questions budgétaires liées aux communautés de communes les travaux ne débiteront qu'en 2027.

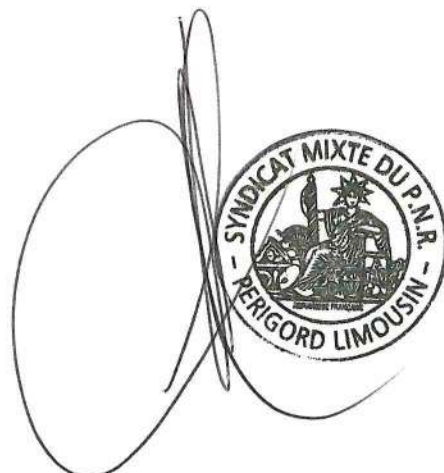
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de mise à disposition de terrain pour travaux sur sol d'autrui avec chacun des propriétaires ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les crédits auprès des financeurs et des communautés de communes ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les autorisations nécessaires et à engager les travaux sur les propriétés désignées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

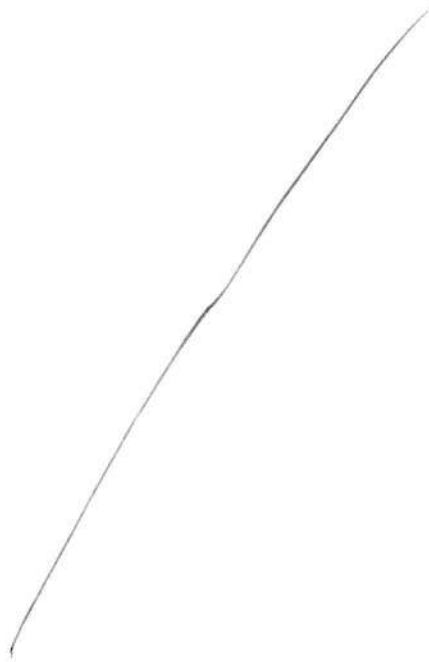
13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-9_2026-DE
Reçu le 13/02/2026



Délibération n° 10_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : GEMAPI - Projet de restauration de cours d'eau au droit de passage à gué

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne amont**, et plus particulièrement de l'action **A14 – « Aménagement d'ouvrages de franchissement de cours d'eau pérennes au droit des passages à gué fréquentés »**, le syndicat conduit une démarche visant à **réduire l'impact des points d'accès à la rivière**, notamment au droit des accès fréquentés par les **véhicules, les chevaux et autres usages**.

Dans ce contexte, une **phase de diagnostic** a permis d'identifier plusieurs sites pour lesquels une **restauration des cours d'eau au droit des passages à gué** apparaît pertinente.

À l'issue de cette analyse, il est proposé d'engager des opérations visant à **restaurer les passages à gué par des stabilisations empierrées**, permettant notamment :

- la **restauration du lit naturel** du cours d'eau ;
- la **réduction des départs de matériaux fins vers l'aval**.

Ainsi, dans le cadre de la **compétence GEMAPI** portée par le Parc sur le territoire de la **Dronne amont**, il est envisagé de réaliser l'aménagement de **trois passages à gué situés sur des chemins communaux**, aux emplacements suivants :

Commune	Lieu-dit	Rivière
Champs Romain	Les Placiaux	Le Manet
Milhac de Nontron	Mamont	La Ruisseau de l'Etang Rompu
Dournazac	La Soupèze	Le Dournaujou

Le plan de financement prévisionnel programmé serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Restauration du passage à gué Le Manet	5 500,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne (80%)	13 200,00 €
Restauration du passage à gué La Ruisseau de l'étang rompu	5 500,00 €	Autofinancement (GEMAPI) (20%)	3 300,00 €
Restauration du passage à gué Le Dournaujou	5 500,00 €		
TOTAL TTC	16 500,00 €	TOTAL	16 500,00 €

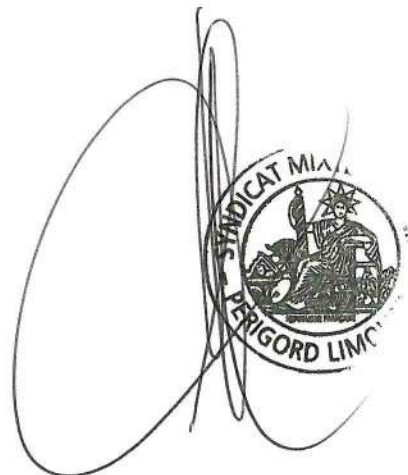
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les crédits auprès des financeurs et des communautés de communes ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les autorisations nécessaires et à engager les travaux désignés ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-10_2026-DE
Reçu le 13/02/2026



Délibération n° 11_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : GEMAPI - Etude de scénario d'aménagement du seuil du moulin de Grandcoing (St-Saud-Lacoussière)

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Dans le cadre du programme LIFE intitulé "Préservation de *Margaritifera margaritifera* et restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne", le Parc s'est engagé dans un programme de travaux visant à restaurer la continuité écologique des ouvrages hydrauliques dans le bassin versant de la haute Dronne.

Dans la prolongation du programme LIFE, le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne Amont ainsi que le Contrat de progrès territorial Dronne ont identifié la restauration des continuités écologiques comme des enjeux forts du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne amont**, et plus particulièrement de l'action **A16 – « Accompagnement des propriétaires de seuils pour minimiser les impacts sur la continuité écologique »**, le syndicat conduit une démarche visant à **réduire les effets des seuils sur le fonctionnement écologique des cours d'eau**.

Les seuils en rivière peuvent en effet générer des impacts significatifs sur les milieux aquatiques, notamment en termes de :

- **rupture de la continuité écologique ;**
- **réchauffement des eaux ;**
- **piégeage sédimentaire ;**
- **dégradation des habitats aquatiques en aval.**

Au cours des années 2024 et 2025, la Préfecture de la Dordogne a adressé au propriétaire du moulin de Grandcoing plusieurs courriers de rappel de ses obligations réglementaires, l'enjoignant à procéder à la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage sous des délais imposés.

Afin d'accompagner le propriétaire dans ses démarches et de donner une suite aux études réalisées dans le cadre du programme LIFE, il est proposé de lancer une **étude de scénarios au droit du moulin de Grandcoing** portant sur les possibilités d'aménagement du seuil, intégrant **au minima deux scénarios**.

Compte tenu des demandes formulées par la **Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT 24)**, et notamment de la nécessité de disposer d'une **actualisation des débits caractéristiques au droit de l'ouvrage**, il apparaît indispensable de prévoir une étude s'inscrivant dans un **temps long**. Cette durée permettra de caractériser les débits : en **période d'étiage** et en **période de hautes eaux**, correspondant à **au moins deux fois le module**.

L'étude pourrait ainsi être organisée selon le **phasage prévisionnel** suivant :

- **Phase 1 – Actualisation de l'état des lieux et diagnostic de l'ouvrage** : du printemps 2026 à l'hiver 2026 ;
- **Phase 2 – Élaboration des scénarios et étude au stade avant-projet** : printemps 2027 ;
- **Phase 3 – Élaboration du projet** : été / automne 2027.

À l'issue de cette étude, il appartiendra au **propriétaire** de se saisir des conclusions dans l'optique d'**engager les travaux**.

Le plan de financement prévisionnel programmé serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Étude de scénario d'aménagement du seuil du moulin de Grandcoing	25 000,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne (60%)	15 000,00 €
		Autofinancement (GEMAPI-40%)	10 000,00 €
TOTAL TTC	25 000,00 €	TOTAL	25 000,00 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les crédits auprès des financeurs et de la communauté de communes.

Certifié exécutoire, publié le

13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-11_2026-DE
Reçu le 13/02/2026



Délibération n° 12_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026**Étaient présents :**Collège régional :Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : Atelier hors les murs à Jumilhac-le-Grand - Convention de partenariat avec l'ENSA de Clermont-Ferrand et l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux

Votants : 147.7 Pour : 147.7
Abstentions : 0
Contre : 0

L'opération « Atelier Hors les murs – Jumilhac-le-Grand » se déploie sur l'année universitaire 2025–2026.

Elle associe plusieurs établissements d'enseignement supérieur dans une logique de complémentarité pédagogique, autour d'un même projet territorial conduit sur la commune de Jumilhac-le-Grand.

Bien que formalisée par deux conventions distinctes, cette opération constitue une seule et même action, articulant diagnostic territorial, formation-action, résidence architecturale et ateliers participatifs.

Partenaires de l'opération :

- Commune de Jumilhac-le-Grand : appui logistique, mise à disposition de locaux et mobilisation locale ;
- École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand : encadrement pédagogique de la résidence architecturale ;
- Université Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux : encadrement des travaux de diagnostic et de propositions territoriales ;
- Parc naturel régional Périgord-Limousin : coordination, accompagnement technique et participation financière.

Déroulement de l'opération :

Elle comprend deux temps principaux d'intervention sur site :

1. Session de novembre 2025 – Formation-action en ingénierie de projets culturels et territoriaux

Une première session d'immersion s'est déroulée en décembre 2025 avec pour objectifs :

- la réalisation d'un diagnostic territorial sensible ;
- la rencontre des acteurs locaux et des habitants ;
- l'élaboration de premières pistes de réflexion et de scénarios d'actions pour le centre-bourg de Jumilhac-le-Grand.

2. Session de janvier 2026 – Résidence architecturale et ateliers participatifs

Une seconde session est organisée du 26 au 30 janvier 2026, sous la forme d'une résidence architecturale. Cette résidence vise :

- la création de “sculptures d'usages” éphémères dans l'espace public, à partir de matériaux recyclés ;
- des temps d'échanges avec les habitants ;
- un atelier pédagogique avec des collégiens, programmé le 30 janvier 2026 ;
- une sensibilisation aux liens entre architecture, usages, récits et transformations du cadre de vie.

Engagement financier

1. Dépenses liées à l'ENSACF :

Nature des dépenses	Montant TTC
Hébergement étudiants – 2025	126,60 €
Déplacements étudiants – 2026	1 789,00 €
Hébergement étudiants – 2026	681,00 €
Participation forfaitaire (convention)	400,00 €
Total pris en charge par le Parc	2 996,60 €

A noter que l'ENSACF prend en charge des frais d'encadrement pédagogique d'un montant de 2.500 €.

Montant total de l'opération de l'ENSACF : 5.496,60 €

2. Dépenses liées à l'Université Bordeaux Montaigne / Sciences Po Bordeaux :

Nature des dépenses	Montant TTC
Hébergement étudiants – 2025	282,74 €
Participation forfaitaire (convention)	2 000,00 €
Total pris en charge par le Parc	2 282,74 €

A noter que l'Université Bordeaux Montaigne prend en charge des frais d'encadrement pédagogique d'un montant de 1.500 €.

Montant total de l'opération UBM / Sciences Po : 3.782,74 €

Récapitulatif financier global

Le montant total maximal de l'opération pour le Parc est de : 5.279,34 € TTC.

Les recettes sont fournies par une bourse de la fédération des Parcs pour un montant de 2.500 € et du contrat de Parc pour un montant de 2.779,34 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget du Syndicat mixte.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Total pris en charge par le Parc (ENSACF + UBM)	5.279,34	Financement Fédération des Parcs (bourse)	2.500,00 €
		Financement Contrat de Parc	2.779,34 €
		Total recette	5.279,34 €

À ce montant s'ajoute le temps de travail de la chargée de mission urbanisme mobilisée pour le suivi et la coordination de l'opération.

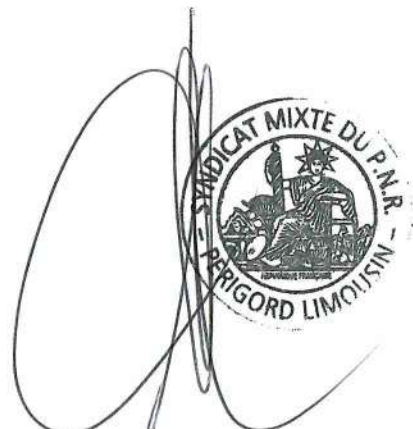
Les crédits correspondants sont inscrits au budget du Syndicat mixte.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions conclues avec l'ENSACF et avec l'Université Bordeaux Montaigne / Sciences Po Bordeaux pour l'opération « Atelier Hors les murs – Jumilhac-le-Grand » ;
- **APPROUVE** la poursuite et l'achèvement de cette opération ;
- **APPROUVE** la participation financière du Parc dans la limite de 5 279,34 € TTC ;
- **APPROUVE** la Présidente à signer et exécuter l'ensemble des conventions et actes afférents ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le **13 FEV. 2026**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Délibération n° 13_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUET, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUET à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

Objet : GEMAPI - Projet de restauration de cours d'eau et de zones humides par l'effacement de deux étangs – Plan de financement AEAG / Région

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne amont**, et plus particulièrement de l'action **A10 – « Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts »**, le syndicat mène une démarche visant à réduire les effets des plans d'eau sur le fonctionnement écologique des cours d'eau.

Les plans d'eau implantés en tête de bassin versant peuvent en effet générer des **impacts significatifs** sur les milieux aquatiques, notamment en termes de :

- rupture de la continuité écologique,
- altération du régime hydrologique,
- réchauffement des eaux,
- piégeage sédimentaire,
- dégradation des habitats aquatiques en aval.

Dans ce contexte, une phase de **diagnostic et d'échanges avec les propriétaires concernés** a permis d'identifier plusieurs sites pour lesquels une **restauration des cours d'eau et des zones humides** apparaît pertinente.

À l'issue de cette analyse, il est proposé d'engager des opérations visant à **l'effacement de deux plans d'eau**, permettant :

- la restauration du lit naturel du cours d'eau,
- la reconnexion des écoulements et des zones humides,
- l'amélioration de la continuité écologique,
- et le renforcement de la résilience des milieux face aux effets du changement climatique.

Il est donc envisagé, dans le cadre de la compétence GEMAPI porté par le Parc sur le territoire de la Dronne Amont, de porter l'effacement des deux plans d'eau suivants, en 2026 :

Propriétaire	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrales	Sous-bassin versant
Propriétaire 1	Miallet	La Gratte	OC1465, OC1657, OC1324, OC1322	Le Coly
Propriétaire 2	Dournazac	Masminaud	OD 1850	La Reille

Plan de financement :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Restauration de cours d'eau et zones humides par l'effacement du plan d'eau La Reille	36 000,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne (80%)	68 800,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	17 200,00 €
Restauration de cours d'eau et zones humides par l'effacement du plan d'eau Le Coly	50 000,00 €		
TOTAL TTC	86 000,00 €	TOTAL	86 000,00 €

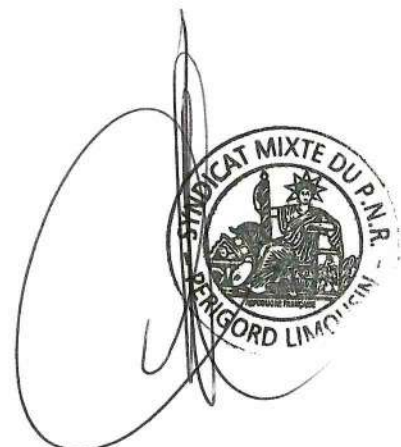
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de mise à disposition de terrain pour travaux sur sol d'autrui avec chacun des propriétaires ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les crédits auprès des financeurs ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les autorisations nécessaires et à engager les travaux sur les propriétés désignées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution des travaux initiés en 2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

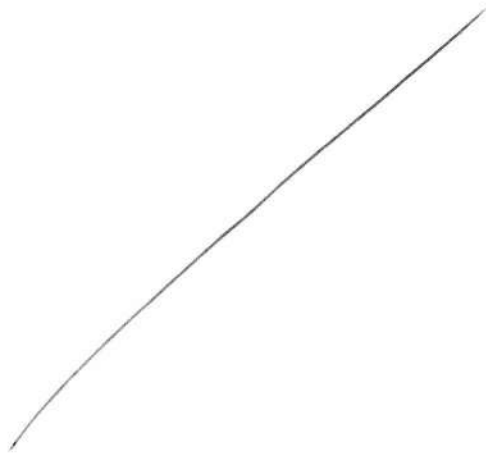
13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-13_2026-DE
Reçu le 13/02/2026



Délibération n° 14_2026

Comité Syndical du 11 février 2026 à La Coquille

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel de La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 3 février 2026

Étaient présents :

Collège régional :

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KINTING, Jean-François BOYER, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Céline DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Sylvie GOURAUD, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Audrey BOUREAUD, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Julien CURNIER, Dominique VILLEVEYGOUX, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabrice CHAMINADE, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Marie-Line VALADE, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Jacques PENICHO, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Edwige GAGNEUR à Lucien COINDEAU, Mélanie PLAZANET à Pascal MECHINEAU, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Lucien COINDEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Sébastien FISSOT

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Virginie CHABAUD à Francine BERNARD, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Bernard GERING à Eric LAFONTAINE, Laurent MENUT à Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD à Jean LEGOFF, Aude de COURCEL à Sylvie GOURAUD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Marie-Pierre MISSAULT à Sylvie GOURAUD, Corinne ROLAND à Paulette LACROIX, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Paulette LACROIX, Gérard CHAPEAU à Céline DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Fabrice KINTING

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	0	5	15.3	76.5	147,7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	44	1	44	
TOTAL	135	33	53	-	147,7	

**Objet : GEMAPI - Projet de restauration de cours d'eau et de zones humides
par l'effacement d'un étang – Plan de financement AEAG / Région**

Votants : 147.7

Pour : 147.7

Abstentions : 0

Contre : 0

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne amont**, et plus particulièrement de l'action **A10 – « Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts »**, le syndicat mène une démarche visant à réduire les effets des plans d'eau sur le fonctionnement écologique des cours d'eau.

Les plans d'eau implantés en tête de bassin versant peuvent en effet générer des **impacts significatifs** sur les milieux aquatiques, notamment en termes de :

- rupture de la continuité écologique,
- altération du régime hydrologique,
- réchauffement des eaux,
- piégeage sédimentaire,
- dégradation des habitats aquatiques en aval.

Dans ce contexte, une phase de **diagnostic et d'échanges avec les propriétaires concernés** a permis d'identifier plusieurs sites pour lesquels une **restauration des cours d'eau et des zones humides** apparaît pertinente.

À l'issue de cette analyse, il est proposé d'engager des opérations visant à **l'effacement d'un plan d'eau**, permettant :

- la restauration du lit naturel du cours d'eau,
- la reconnexion des écoulements et des zones humides,
- l'amélioration de la continuité écologique,
- et le renforcement de la résilience des milieux face aux effets du changement climatique.

Il est donc envisagé, dans le cadre de la compétence GEMAPI porté par le Parc sur le territoire de la Dronne Amont, de porter l'effacement du plan d'eau suivant :

Propriétaire	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrales	Sous-bassin versant
Propriétaire	Dournazac	La Côte	OA1350, OA1522, OA1521	Le Dournaujou

Plan de financement :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Effacement du plan d'eau à Dournaujou	45 000,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne (80%)	36 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	9 000,00 €
TOTAL TTC	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €

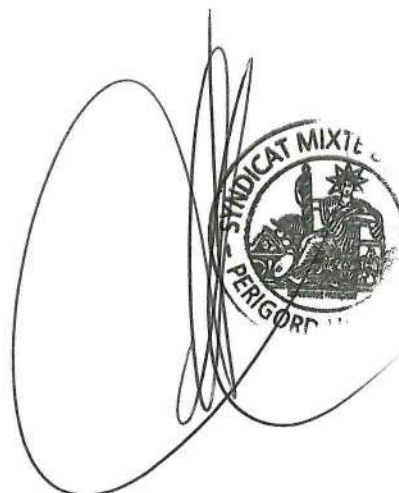
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de mise à disposition de terrain pour travaux sur sol d'autrui avec chacun des propriétaires ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les crédits auprès des financeurs ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les autorisations nécessaires et à engager les travaux sur les propriétés désignées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

13 FEV. 2026

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



AR Prefecture

024-258728534-20260211-14_2026-DE
Reçu le 13/02/2026

